



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une **demande de permis d'urbanisme**.

Le demandeur est Madame Marianne VAES demeurant Rue Saint-Brice, Hodister 33B à 6987 Hodister.

Le terrain concerné est situé rue Saint-Brice, 33B à 6987 Hodister et cadastré division 3, section B n°1728F2.

Le projet de **Construction d'un garage** présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte des prescriptions urbanistiques du permis d'urbanisation (anciennement permis de lotir) $n^{\circ}02PL87$ délivré le 04/09/1987 (lot $n^{\circ}1$).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX, Service Urbanisme

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme dont les bureaux se trouvent rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX :

- Monsieur François COLLIGNON, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme

(téléphone : 084/370.171 - mail : urbanisme@rendeux.be)

- Madame Julie GASPARIS

(téléphone: 084/370.170 - mail: urbanisme@rendeux.be)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 octobre 2022 au 26 octobre 2022 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete@rendeux.be
- par télécopie au 084/47.77.77

A peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés. Ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président, P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal, C. DI ANTONIO